

Mérite Départemental

Le Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique lance un appel auprès des clubs pour l'attribution du Mérite Départemental.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Etre licencié(e) ;
- Etre membre élu(e) au sein d'un Comité directeur de club depuis au moins 7 ans.

Les demandes (dûment renseignées quant aux dates) devront parvenir au Comité **pour le 16 septembre** en vue d'une attribution lors de l'Assemblée Générale du Comité du 30 septembre 2022.

* * *

N.B. – Pour tous renseignements, s'adresser à :

- Jacques MARIN – Tél. 06.78.98.43.61 – j.marin@cdtt44.fr